

MODULE 5

Mener un entretien annuel

et un entretien de parcours professionnel

05

Brochure de formation

Management logistique · Simple, illustré, sourcé

Adapté : agroalimentaire, industrie, pharmaceutique, produits dangereux

Par Midane RAMDANI

logistrat.fr/formation

Version septembre 2026 · Diffusion libre à usage interne et pédagogique

L'essentiel du module

Objectifs

- Distinguer entretien annuel et entretien de parcours professionnel
- Connaître le calendrier issu de la loi du 24 octobre 2025
- Conduire un entretien en 5 temps
- Fixer des objectifs SMART adaptés au terrain

Situation de départ

Situation illustrative. *Décembre, pic d'activité. Le chef d'équipe boucle ses entretiens dans l'allée, entre deux camions : « Ça va ? Tu signes là. » L'opérateur, qui voulait parler de sa demande de formation cariste depuis six mois, repart sans avoir rien dit.*

La fiche mémo

FICHE MÉMO · MODULE 5

Mener un entretien annuel

et un entretien de parcours professionnel

1re année

premier entretien de parcours après l'embauche

4 ans

rythme de l'entretien de parcours professionnel (réforme 2025)

8 ans

bilan du parcours : formations, certifications, progression

5 temps

Accueillir, écouter, faire le bilan, fixer le cap, conclure

À FAIRE DÈS DEMAIN

- ☐ Je connais la date du dernier entretien de chacun
- ☐ Les entretiens sont planifiés hors pics d'activité
- ☐ Une salle calme est réservée

Module complet : logistrat.fr/formation

logistrat.fr

Deux entretiens à ne pas confondre

L'entretien annuel d'évaluation n'est pas imposé par la loi. L'entretien de parcours professionnel est obligatoire et porte sur l'avenir : compétences, formation, évolution, jamais sur l'évaluation.

Deux entretiens à ne pas confondre

Même moment dans l'année parfois, mais pas le même objet

	Entretien annuel d'évaluation	Entretien de parcours professionnel
Obligatoire ?	Non (sauf accord ou convention collective)	Oui, pour tous les salariés
Regarde...	L'année écoulée : objectifs, résultats	L'avenir : compétences, formation, évolution
Rythme	En général chaque année	1re année, puis tous les 4 ans
À ne pas faire	Parler rémunération sans préparation	Évaluer la performance

Sources : Code du travail, art. L6315-1 ; service-public.fr

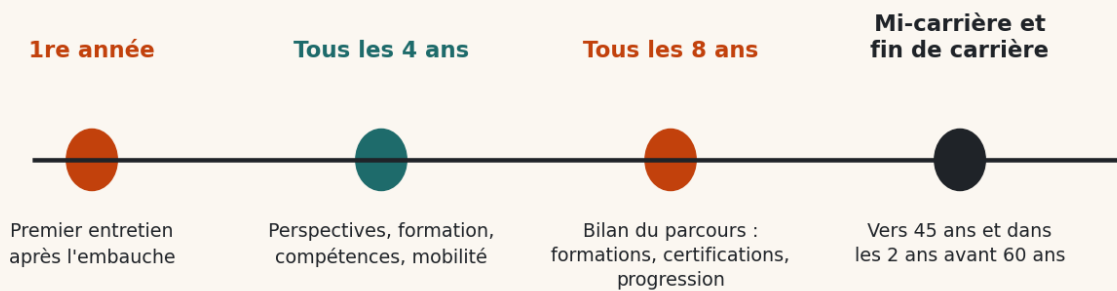
logistrat.fr

Le nouveau calendrier

La loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 : entretien la première année, puis tous les 4 ans, bilan tous les 8 ans, plus des entretiens de mi-carrière et de fin de carrière. Un accord d'entreprise peut prévoir autre chose.

Le nouvel entretien de parcours professionnel

Calendrier depuis la loi du 24 octobre 2025



Source : loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 ; Code du travail, art. L6315-1. Accords d'entreprise possibles.

logistrat.fr

Conduire en 5 temps

Laisser parler le salarié en premier. Préférer « moins de 2 erreurs de préparation par semaine d'ici mars » à « être plus rigoureux » : un objectif doit être SMART.

Conduire l'entretien en 5 temps

Durée indicative : 45 min à 1 h, dans un lieu calme



SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini

logistrat.fr

Quiz : vérifiez vos acquis

1. L'entretien annuel d'évaluation est-il obligatoire ?

→ Non, sauf accord ou convention collective.

2. Rythme de l'entretien de parcours depuis 2025 ?

→ 1re année, puis tous les 4 ans, bilan tous les 8 ans.

3. Qui parle en premier ?

→ Le salarié.

4. « Être plus motivé » est-il un bon objectif ?

→ Non : ni mesurable ni daté.

Check-list à utiliser dès demain

- ☐ Je connais la date du dernier entretien de chacun
- ☐ Les entretiens sont planifiés hors pics d'activité
- ☐ Une salle calme est réservée
- ☐ La trame est envoyée une semaine avant
- ☐ Chaque objectif est SMART, un point à 6 mois est prévu

Sources et références

1. Loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025
2. Code du travail, article L6315-1
3. Éditions Tissot, Nouvel entretien de parcours professionnel

Chiffres et références vérifiés en septembre 2026. Les situations et exemples chiffrés fictifs sont signalés comme tels. Cette brochure sensibilise et ne remplace pas les formations certifiantes (SST, CACES, ADR...) dispensées par des organismes habilités.

Version en ligne, commentaires et autres modules :
logistrat.fr/formation/mener-entretien-annuel/